

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Juin 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 16 – REPRESENTES : 10.

PRESENTS : MM. BUF Jean-Michel et MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud et Mmes GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence.

EXCUSES : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Séverine ORDRONNEAU*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme Sylvie AUBRY*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

ABSENTS : Mme Catherine COOREVITS et MM. Ludovic BROUTIN et Thierry PLANTARD.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Séverine ORDRONNEAU et M. Arnaud COLIN.

OBJET :	Recrutement pour accroissement temporaire d'activité.
----------------	--------------------------------------------------------------

N° 2017 / 06 / 02

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 1,

VU le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 19 Juin 2017.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant qu'un accroissement temporaire d'activité en lien avec les nouveaux rythmes scolaires, le nouveau groupe scolaire et la nouvelle activité d'accueil de loisirs sans hébergement, nécessite un renfort d'effectif au sein du Pôle Enfance,

.../...

Le Conseil Municipal,

DECIDE de recruter 3 adjoints territoriaux d'animation contractuels à temps complet sur la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 inclus.

DECIDE de recruter 8 adjoints territoriaux d'animation contractuels à temps non complet sur la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 inclus, selon les quotités suivantes :

- 1 à 27,5/35e
- 1 à 26,25 /35e
- 2 à 22,25 /35e
- 1 à 22 /35e
- 1 à 21 /35e
- 1 à 14,25/35e
- 1 à 10/35e

PRECISE que, pour l'exécution des présents contrats, ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.

Vote : 21 pour – 5 abstentions.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Juillet 2017,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170630-CM-2017-06-02-
DE
Date de télétransmission : 03/07/2017
Date de réception préfecture : 03/07/2017

Séance du Conseil municipal du 30 Juin 2017
Délibération n° 2017 / 06 / 02